

Ville de Monthey  
Urbanisme, Bâtiments & Constructions  
Hôtel-de-Ville 2 / Cp 512 / 1870 Monthey 1  
T. 024 475 76 02  
ubc@monthey.ch / www.monthey.ch

Insertion dans :  
Bulletin officiel No 20 du 21.05.2021  
Piliers du 21.05.21  
au 21.06.21

Monthey, le 19 mai 2021

N/réf. EC/cuc

## MISES A L'ENQUETE PUBLIQUE

La Commune de Monthey soumet à l'enquête publique, durant un délai de trente jours, les demandes suivantes :

- Requérante : Cimo Compagnie Industrielle de Monthey SA, Case postale 432, 1870 Monthey 1.  
Auteur des plans : ARC Génie Civil SA, Avenue de France 24, 1870 Monthey.  
Situation : parcelles Nos 4033 et 2851, folio 19, au lieu-dit "Grand Clos", situées en zone de constructions et d'installations d'intérêt public B, secteur archéologique, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la requérante (4033) et de la société BioArk SA (2851); coordonnées : 2'563'220/1'122'960.  
Objet : réaménagement et agrandissement d'un parking privé existant.
- Requérants : Mme Yasmeena Sprunger et M. Loïc Cicco, Chemin Fin-Derrey 14, 1869 Massongex.  
Auteur des plans : Habitat Construction Générale Sàrl, Z.I Rosses 10, 1893 Muraz.  
Situation : parcelle No 5907, folio 41, au lieu-dit "Grangette", située en zone M1, individuelle montagne, et en zone forêt, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la société Figestim Sàrl; coordonnées : 2'561'815/1'120'770.  
Objet : construction d'une villa et des aménagements extérieurs y relatifs et pose d'une pompe à chaleur extérieure air/eau.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation aux mouvements de terre.
- Requérants : Mme et M. Eloïse et Adrien Alberti, Route de Choëx 12, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : Bureau d'architecture Aalberti SA, Chemin du Verger 1, 1868 Collombey.  
Situation : parcelle No 1424, folio 27, au lieu-dit "Mazot", située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'875/1'121'740.  
Objet : construction d'une villa et des aménagements extérieurs y relatifs et pose d'une pompe à chaleur extérieure air/eau.

4. Requérants : Mme et M. Séverine et Frank Vauthey, Chemin d'Arche 65c, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : Habitat Construction Générale Sàrl, Z.I Rosses 10, 1893 Muraz.  
Situation : parcelle No 4794, folio 17, au lieu-dit "Goilles", située en zone R6, habitation collective C, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'555/1'123'435.  
Objet : construction d'un jardin d'hiver non chauffé et d'un couvert d'entrée.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distances aux limites.
5. Requérant : M. Patrick Delarive, Avenue de Lavaux 77, 1009 Pully.  
Auteur des plans : Montalba Architects Sàrl, Rue Centrale 6, 1003 Lausanne.  
Situation : parcelle No 6150, folio 46, au lieu-dit "Les Cerniers", située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété de la société Delarive SA; coordonnées : 2'563'020/1'119'135.  
Objet : construction d'un chalet/réception, sans usage d'habitation, et des aménagements extérieurs y relatifs.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation à la destination de la zone.
6. Requérants : Mme et M. Catherine et Oktay Cöcel, Route d'Outre-Vièze 7, 1871 Choëx.  
Auteur des plans : Ashton Design Studio, Chemin de la Place 13, 1869 Massongex.  
Situation : parcelle No 6188, folio 30, au lieu-dit "Mareindeux", située en zone R2, individuelle coteau A, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'450/1'121'545.  
Objet : construction d'un garage, d'un couvert à voitures et d'une terrasse et modification des aménagements extérieurs.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distance à la limite pour un mur de soutènement.
7. Requérants : Mme et M. Micheline Huber et Serge Martinez, Route des Cerniers 112, 1871 Les Giettes.  
Situation : parcelle No 3990, folio 46, au lieu-dit "Bronnes", située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'865/1'119'235.  
Objet : pose d'un cabanon de jardin.
8. Requérants : Mme et M. Vildane Emini et M. Valmir Krasniqi, Avenue de l'Europe 73a, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : Habitat Construction Générale Sàrl, Z.I Rosses 10, 1893 Muraz.  
Situation : parcelle No 6227, folio 38, au lieu-dit "Champ Moche", située en zone R1, individuelle coteau B, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'561'970/1'121'480.  
Objet : construction d'un mur de soutènement en enrochement.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation de distances aux limites.
9. Requérants : Mme et M. Annick et Rolf Bourquin, Route des Cerniers 76, 1871 Les Giettes.  
Auteur des plans : TMB Partners SA, Route de Riddes 42, 1950 Sion.  
Situation : parcelle No 4931, folio 47, au lieu-dit "Planches", située en zone M1, individuelle montagne, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'562'730/1'119'440.  
Objet : construction d'un mur de soutènement en enrochement.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation à la hauteur du mur de soutènement.

10. Requérants : Mme et M. Munire et Akhun Jan, Chemin du Nant 49, 1870 Monthey.  
Auteur des plans : M. André Pirszel, Architecte, Grange à Léonard 14, 1950 Chamoson.  
Situation : parcelle No 4824, folio 32, au lieu-dit "Vers le Nant de Choëx", située en zone R3, individuelle plaine, du règlement communal des constructions et des zones; propriété des requérants; coordonnées : 2'563'280/1'122'125.  
Objet : transformation et agrandissement de la villa existante.  
Remarque : cet objet nécessite une dérogation à la longueur de la lucarne.

Les intéressés peuvent prendre connaissance des dossiers et des plans auprès du service "Urbanisme, Bâtiments & Constructions" pendant les heures d'ouverture des bureaux, soit du lundi au vendredi de 09h00 à 11h00 et de 14h00 à 16h00.

Les observations et les oppositions, dûment motivées, devront être adressées, par écrit, par pli recommandé, au conseil municipal dans un délai expirant le

lundi 21 juin 2021 à 18.00 heures